



ESPACE DE LIBERTÉ DES COURS D'EAU DANS LA MRC D'ARGENTEUIL

Compte-rendu de la deuxième rencontre du groupe de travail
Le 13 décembre 2016 à la MRC d'Argenteuil (430 rue Grace, Lachute)

Étaient présents :

Mme Audrey Beaudoin-Arcand	Abriord
Mme Pascale Biron	Université Concordia
Mme Marie-Claude Bonneville	Abriord
Mme Valérie D. Dufoir	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
M. Stéphane Goyette	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Mme Agnès Grondin	MRC d'Argenteuil
M. Pascal Joly	Ville de Lachute
M. Philip LaVoie	Club Argenteuil Agri-Environnemental
M. Richard Maheu	Union des Producteurs Agricoles du secteur Laurentides-Outaouais
Mme Isabelle Marcoux	Abriord
M. Simon Massé	Université du Québec à Rimouski
M. John McCart	Syndicat de l'Union des Producteurs Agricoles d'Argenteuil
Mme Isabelle Michel	Ministère de la Sécurité Publique
M. Éric Morency	MRC d'Argenteuil
M. François Que sne l	Club-Conseil Profit-eau-sol
M. Sébastien Simard	Ville de Brownsburg-Chatham
M. Gilbert Thuisignant	Éco-corridors Laurentiens

Étaient absents :

M. Guillaume Charost-Hallé	Union des Producteurs Agricoles du secteur Laurentides-Outaouais
Mme Ève Laizon	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Mme Sophie Rioux-Hébert	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
M. Gilbert Ladouceur	Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
M. Xavier-Antoine Lande	Abriord
M. Luc Maisonneuve	Syndicat de l'Union des Producteurs Agricoles d'Argenteuil
M. Yves Marquis	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
M. Pierre-Olivier Que sne l	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Objectif de la rencontre : Identifier le contexte de réussite nécessaire à la mise en place de l'approche de gestion par espace de liberté ainsi que les enjeux locaux qui y sont liés.

Déroulement de la rencontre

Ouverture de la rencontre		
Mot de bienvenue et rappel des objectifs du projet	13h00 <i>15 min</i>	• Tour de table • Consentement pour l'enregistrement • Rappel des objectifs du projet et des 3 rencontres de travail
Activité 1 : Initiatives similaires à l'espace de liberté		
Présentation des initiatives du Vermont et de Chambéry	13h15 <i>35 min</i>	• Contexte, facteurs de réussite et outils de mise en œuvre
Identification des facteurs de réussite	13h50 <i>20 min</i>	• Discussion sur les études de cas et identification des facteurs de réussite
Activité 2 : Qu'est-ce que l'espace de liberté impliquerait sur notre territoire?		
Présentation des cartes d'espace de liberté	14h10 <i>45 min</i>	• Rappel de la méthodologie et des modalités de l'approche • Temps libre / pause pour explorer les cartes (20 min)
Identification des impacts spécifiques au territoire (en sous-groupes) <i>Simulation d'une directive d'espace de liberté minimal dans un horizon de 25 ans</i>	14h55 <i>60 min</i>	• Inscrire dans un tableau : Quel impact? Qui est concerné? Où sur le territoire? Comment minimiser l'impact? Quel niveau de difficulté pour le relever? • Mise en commun
Activité 3 : Pourquoi mettre en place un espace de liberté sur notre territoire?		
Portait des bénéfices de l'espace de liberté	15h55 <i>10 min</i>	• Présentation des bénéfices sociaux, environnementaux et économiques • Discussion sur les bénéfices spécifiques au territoire à l'étude
Mot de la fin	16h05 <i>5 min</i>	• Retour sur les activités • Étapes à venir

ACTIVITÉ 1 : Questions sur le contenu présenté et identification des facteurs de réussite

Tableau 1. Facteurs de réussite identifiés pour le cas du Vermont

Collaboratifs Collaboration avec les acteurs locaux, OBV, municipalités, organismes de conservation, regroupements agricoles ou sylvicoles, etc. Priorisation des actions (plans)	Politiques Volonté gouvernementale (État) = budget, ressource, orientations, cadre de référence, etc. Prise de conscience sur l'importance des corridors	Institutionnels Orientations bien définies Procédure méthodologique claire Panoplie d'outils pour chaque palier de gouvernement Arrimage des objectifs
Financiers Budget annuel pour des actions concrètes Financement couplé avec d'autres initiatives Analyses coûts/avantages (où les processus sont intenses)	Techniques Beaucoup de ressources humaines +100 employés dans la division des bassins versants Expertise diversifiée Connaissance / sensibilité des enjeux liés aux processus	Sociaux Explication des processus géomorphologiques Négociation avec les propriétaires (plusieurs options) Actions entièrement sur une base volontaire

Questions et réflexions soulevées sur le contenu présenté :

- Le changement des pratiques de gestion des cours d'eau au Vermont a-t-il été initié au niveau des municipalités ou au niveau de gouvernement central ? Le changement a-t-il eu lieu en réaction à des inondations spécifiques ou récurrentes ?
 - Le gouvernement de l'État du Vermont a revu la gestion des cours d'eau à la suite de 5 inondations majeures dans les années 1990 qui ont montré l'inefficacité des pratiques traditionnelles pour assurer la sécurité des populations.
- Il existe des distinctions entre les dispositions de la Politique de protection de rives, du littoral et des plaines inondables (PPRIPI) et les recommandations de l'espace de liberté relativement à la largeur des bandes riveraines. Est-il possible qu'il y ait un animage ?
 - Les modalités de gestion proposées pour l'espace de liberté reprennent en partie le cadre normatif de la PPRIPI pour les zones inondables de grand courant (0-20 ans). Les municipalités et les MRC sont tenues de respecter le cadre normatif minimal de la PPRIPI, mais peuvent formuler des mesures plus restrictives que le cadre minimal (p. ex. la mise en place de bandes riveraines élargies).

Identification des facteurs de réussite :

- Les participants mentionnent l'impact de la sensibilité des communautés à l'importance des enjeux/aléas et de la densité d'occupation. Comme le Vermont est un État très montagneux, les villages sont principalement situés dans les reliefs plats aux abords des cours d'eau (vallées) ce qui les rend vulnérables aux inondations.

- Mentions de l'importance des crues historiques et des événements extrêmes = prise de conscience des citoyens et des décideurs (ex. inondations du Richelieu en 2011 et crue de Rivière-au-Renard en 2007).
- Un budget annuel pour mettre en œuvre des actions concrètes est une condition essentielle.
- Il est mentionné que le programme d'aide financière en cas de sinistres du gouvernement du Québec semble favoriser le statu quo, la reconstruction en zone inondable et une déresponsabilisation face aux mesures de prévention des sinistres.

ACTIVITÉ 2 : Identification en sous-groupes des impacts spécifiques au territoire de la mise en place d'un espace de liberté minimal dans un horizon de 25 ans

Quel impact?	Qui est concerné?	Comment minimiser l'impact?
Perte de superficie agricole (bande riveraine de 15 mètres et érosion) = perte de revenus	Producteurs agricoles surtout	Compensation financière (annuelle idéalement) ou superficies cultivables, prévoir des fonds importants pour soutenir le milieu, autorisation de débiter (assouplissement du REA), mieux comprendre les besoins des agriculteurs, programme de servitudes notariées (valeur de terre entre 18 000 et 25 000\$/ha), baisse de taxe municipale
Perte de terrain si on limite la stabilisation	Producteurs agricoles, propriétaires privés, municipalités	Sensibilisation, autoriser certaines interventions (nécessité de déterminer des paramètres clés pour les autorisations)
Problèmes de drainage avec une bande riveraine élargie, les racines pourraient envahir les drains	Producteurs agricoles	Entretien la bande riveraine pour éviter d'avoir des arbres (seulement arbustes et herbacées)
Retour du castor si bande riveraine arborescente	Propriétaires riverains, producteurs agricoles, gestionnaires de cours d'eau	Privilégier des herbacées avec entretien (coupes annuelles)
Sentiment de perdre usage de son terrain, d'expropriation, que ce sont souvent les agriculteurs qui subissent les contraintes (inéquitable)	Producteurs agricoles et propriétaires riverains	Intégrer des mesures de sensibilisation et d'application volontaire, privilégier les approches bottom-up ou non coercitives, campagnes d'information, actions de prévention, bien comprendre les besoins de tous
Inatisfaction des riverains	Producteurs agricoles, propriétaires riverains, intervenants municipaux et MRC	
Perte de patrimoine agricole et familial (les terres sont travaillées et transmises de génération en génération)	Producteurs agricoles	
Difficulté de compenser pour la perte de terres cultivables quand il n'y a pas de terrain disponible à proximité	Producteurs agricoles	Compensation financière adéquate
Difficulté d'implanter un changement de comportement (résistance)	Acteurs municipaux, provinciaux, fédéraux, citoyens, producteurs agricoles, villageois	Concertation, approches bottom-up, stratégie gouvernementale

Contrainte de maintenir une bande riveraine sinueuse qui suit le cours d'eau parce que le travail se fait souvent de manière droite	Producteurs agricoles	
Zone inondable : perte de superficies constructibles et situations de droits acquis	Producteurs agricoles et propriétaires riverains	Compensation en terrain, suivi pour se conformer aux dispositions réglementaires
Perte du droit de construire des bâtiments agricoles dans la zone inondable	Producteurs agricoles	Sensibilisation car ce ne sont pas des milieux favorables pour planter des bâtiments, compensation financière
Perte de revenus fonciers (si intégration d'une zone inondable dans un secteur où le développement était prévu)	MRC, gouvernement, municipalités, citoyens	

ACTIVITÉ 3 : Présentation des bénéfices de l'espace de liberté

Puisque les discussions de l'atelier 2 suivant l'identification des impacts de la mise en place de l'espace de liberté se sont étirées, la présentation des bénéfices a été écourtée. M. Massé a présenté très sommairement des principaux bénéfices associés à l'approche par espace de liberté. Les participants ont été invités à prendre connaissance des bénéfices plus spécifiques qui sont inscrits dans le cahier du participant. Il est aussi mentionné qu'il est possible que l'on revienne sur l'explication des divers bénéfices lors de la troisième rencontre du groupe de travail qui aura lieu à l'hiver ou au printemps 2017.

Bénéfices environnementaux

- Bande riveraine continue et élargie
- Protection des milieux humides riverains
- Bénéfices liés à la mobilité



Bénéfices économiques

- Diminution des coûts liés à la stabilisation des berges
- Réduction du risque = réduction des dommages



Bénéfices sociaux

- Augmentation de la sécurité
- Meilleure qualité de l'eau et de la pêche
- Sentiment de fierté



Mot de la fin

M. Massé souligne que les discussions ont été très constructives et ont notamment permis de documenter les appréhensions des différents acteurs par rapport à l'approche par espace de liberté. Les modalités qui concernent la mise en place d'une bande riveraine élargie et la limitation des interventions de stabilisation et de nettoyage des cours d'eau ont suscité beaucoup d'interrogations.

La prochaine rencontre aura lieu à l'hiver ou au printemps 2017. Cette dernière rencontre sera l'occasion de discuter des différents programmes et outils pouvant favoriser l'espace de liberté. Une attention particulière sera portée aux mesures pouvant être déployées en milieu agricole pour appuyer les agriculteurs dans ce type de démarche.

Les gens sont invités à communiquer avec M. Massé ou Mme Bonneville pour tout commentaire ou question en lien avec le projet de recherche.

La rencontre se termine vers 16h15, mais plusieurs personnes restent pour discuter et échanger.

Déroulement des rencontres du groupe de travail

